

ouverte par les nouvelles lois contre les religieux ne le prit pas au dépourvu, ni son développement avec la rupture et la séparation. Mgr Gasparri l'avait observée dans ses causes, il la connaissait, ou, si l'on préfère, il la reconnaissait dans ses effets. Aussi fut-il en mesure de donner au Saint-Siège un concours inappréciable quand le Souverain-Pontife Pie X et le cardinal Merry del Val jugèrent à propos de publier, en un Livre Blanc, la documentation diplomatique de la rupture. Les différents chapitres de ce livre ont une clarté, une transparence d'exposition, une force et une modération en même temps qui emportent la conviction de tout lecteur de bonne foi. Il est impossible d'assurer à la cause du bon droit une victoire aussi écrasante et d'éviter avec plus de tact jusqu'au prétexte d'une récrimination. Ceux que le Livre Blanc juge et condamne n'ont pu, eux-mêmes, que reconnaître la parfaite sagesse des jugements qui s'y trouvent contenus. On y lit aussi des pages d'une vérité quasi-prophétique.

Mgr Gasparri avait trouvé, dans son séjour en Amérique, une occasion d'observer des situations politico-religieuses qui compléta son expérience des problèmes actuels. Au Pérou, il résolut, par une sage interprétation de la loi, les difficultés que rencontrait en certain cas le mariage ; il fit prévaloir, par son tact, l'interprétation qu'il suggéra. L'Equateur fut, grâce à lui, pour un temps, rapproché de l'Eglise. S'il n'eut pas à s'occuper personnellement du Brésil, il s'intéressa cependant à cet exemple d'une République qui, dans le régime légal de la séparation, entretient des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège. Que de fois le cardinal Gasparri suggéra cette solution comme celle qui conviendrait à la France, en ce moment. Non pas, sans aucun doute, qu'il abandonnât en aucune manière la thèse de l'union de l'Eglise et de l'Etat ; mais parce qu'il voyait en ces rapports diplomatiques et la collaboration pratique qu'elle introduit entre les deux pouvoirs,